



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Programme scolaire à l'école maternelle

Vérfié le 26 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le programme scolaire de la maternelle (petite, moyenne et grande section) est défini au niveau national. Ce programme comporte 5 domaines d'apprentissage.

### Objectifs

L'école maternelle (petite, moyenne et grande section) prépare les enfants à bien vivre ensemble grâce à l'apprentissage des règles de la vie en collectivité.

Elle marque le début de l'acquisition progressive du socle commun des connaissances et des compétences (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23488>).

Pendant cette période, votre enfant va s'approprier le langage et découvrir l'écriture.

### Définition

Le programme scolaire de la maternelle est défini au niveau national.

En revanche, chaque enseignant détermine l'organisation des apprentissages au niveau de sa classe en fonction de l'âge des enfants.

### Domaines d'apprentissage

Le programme scolaire [application/pdf - 7.9 MB] ([https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/86/5/ensel550\\_annexe\\_1413865.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/86/5/ensel550_annexe_1413865.pdf)) est organisé en 5 domaines d'apprentissage.

#### Langage oral et écrit

L'école maternelle permet à l'enfant de mobiliser les 2 composantes du langage :

- **L'oral** pour entrer en communication, comprendre, apprendre, échanger et s'éveiller à la diversité linguistique
- **L'écrit** pour en découvrir la fonction, s'y exercer et découvrir l'alphabet

#### Activité physique

L'activité physique est pratiquée pour le développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel de votre enfant.

Les activités proposées permettent de renforcer la motricité et de développer les interactions avec les autres élèves.

Elles permettent aussi de mettre en pratique les connaissances acquises (par exemple, réaliser une action que l'on peut mesurer : courir, lancer).

#### Activité artistique

L'objectif est d'éveiller la curiosité et de développer chez votre enfant le goût pour les activités artistiques et notamment les suivantes :

- Arts visuels (peinture, dessin, etc.)
- Domaine du son (chanson, musique, etc.)
- Domaine du spectacle vivant (danse, théâtre, etc.)

#### Acquérir les premiers outils mathématiques

L'objectif est d'accompagner votre enfant dans la découverte des nombres, des formes et des grandeurs (longueur, contenance, masse, etc.).

#### Explorer le monde

Il s'agit d'apprendre à votre enfant à se repérer dans le temps et dans l'espace, à découvrir le monde du vivant (animal et végétal) et à utiliser des objets, y compris des outils numériques.

### Textes de loi et références

- Code de l'éducation : articles D321-1 à D321-17 [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166878&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166878&cidTexte=LEGITEXT000006071191>)  
*Organisation et fonctionnement des écoles maternelles*
- Arrêté du 18 février 2015 relatif au programme d'enseignement de l'école maternelle [✉](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030340778/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030340778/>)

## Pour en savoir plus

- Programme détaillé d'enseignement de l'école maternelle (PDF - 7.9 MB) [↗](https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/86/5/ensel550_annexe_1413865.pdf)  
([https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/86/5/ensel550\\_annexe\\_1413865.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/86/5/ensel550_annexe_1413865.pdf))  
*Ministère chargé de l'éducation*
- Exemples de progression des apprentissages à l'école maternelle (PDF - 235.6 KB) [↗](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace_parent/53/8/tableaux_maternelle_193538.pdf)  
([http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace\\_parent/53/8/tableaux\\_maternelle\\_193538.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace_parent/53/8/tableaux_maternelle_193538.pdf))  
*Ministère chargé de l'éducation*
- Programmes et horaires à l'école maternelle [↗](https://www.education.gouv.fr/programmes-et-horaires-l-ecole-maternelle-4193) (<https://www.education.gouv.fr/programmes-et-horaires-l-ecole-maternelle-4193>)  
*Ministère chargé de l'éducation*

## Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

## Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

## Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0